



Répondre à un appel à projet

Contexte

- La loi du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital Patient Santé Territoire » introduit une nouvelle procédure d'autorisation pour la création, la transformation ou l'extension des établissements et services par appels à projets. Incontournable pour adapter et faire évoluer une association gestionnaire dans son offre de réponse aux besoins des personnes accompagnées, cette procédure en évolution doit être maîtrisée.

Objectifs

- Connaître les dispositions relatives à la procédure d'autorisation
- Maîtriser la procédure d'appel à projet
- Acquérir la méthodologie pour des réponses adaptées et cohérentes
- Soutenir son projet devant une commission

Programme

- Contexte général**
 - Historique, cadre réglementaire et évolutions de la procédure d'autorisation
 - Les établissements concernés et les autorités compétentes
- Procédure d'appels à projets**
 - Les étapes clés : du calendrier des appels à projets à l'arrêté d'autorisation
 - Les évolutions récentes et les autres procédures : appel à candidature et appel à manifestation d'intérêt
- Soutenir son projet devant la commission de sélection**
 - Les précautions à prendre en amont
 - Le déroulement de l'audition : présentation du déroulement d'une séance de la commission de sélection d'appel à projet,
 - Les bonnes pratiques : conseils sur la présentation de son dossier
 - Montrer que les réponses apportées correspondent aux attentes du cahier des charges
 - Valoriser les aspects novateurs de sa réponse

Date(s) :

Inter : 20 mai 2021

Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :

Inter : URIOPSS - Marseille

Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :

Inter : 1 jour - 7 heures

Intra : selon vos besoins

Coût :

Inter :

Dirigeants salariés : 280 €

Dirigeants bénévoles : 198 € (*)

(*) A partir du 2^{ème} inscrit bénévole :

99 €/personne

Intra : selon la durée

Public :

Dirigeants bénévoles, dirigeants salariés, chefs de service
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques, exposés
- Échanges entre participants
- Étude de cas, cas pratiques

Intervenante:

Cécile BENEZET,
Conseillère technique de l'URIOPSS
PACA et Corse, Enfance - Famille et
droit des personnes